

A la veille des élections présidentielles, le Secrétaire Général **FO DGFIP**, Jean Yves BRUN, a souhaité dans son éditorial du prochain « Syndicaliste », s'exprimer sur la pratique de liberté et d'indépendance propre à **Force Ouvrière**.

« Parlons en toute liberté d'indépendance syndicale »

La tenue d'élections, qui engagent l'avenir social et économique de notre pays, amène toujours la même question : le syndicat doit-il défendre une option politique et soutenir un candidat à l'élection présidentielle, et plus globalement doit-il s'inscrire dans la politique d'un parti ?

*De nombreuses organisations syndicales ont depuis longtemps franchi ce pas. Bien évidemment, dans un tel contexte, la neutralité politique affirmée par **F.O.** est souvent dénoncée, par les mêmes, comme contraire aux intérêts des salariés.*

*Depuis son origine étymologique grecque, *sundikos* ou « celui qui représente en justice », jusqu'à nos jours, le terme désigne tant la personne (syndic) que l'organisation (syndicat) qui assure la défense d'intérêts individuels ou collectifs sociaux, professionnels ou autres, c'est-à-dire l'avocat.*

Chacun partage l'idée que la fonction d'avocat ne saurait se concevoir sans la plus totale liberté et indépendance de celui qui l'assume. Par assimilation, seul un syndicat, libre et indépendant des partis politiques, peut rester le défenseur légitime des salariés lorsque leurs intérêts sont remis en cause par la politique du moment.

*Si les militants et adhérents **F.O.** revendiquent cette liberté et cette indépendance, c'est parce que leur militantisme premier n'est pas de soutenir une politique, un gouvernement ou un parti d'opposition, mais parce qu'ils considèrent que l'action prioritaire du syndicat est de défendre les salariés sur le lieu de travail face à l'employeur.*

En ces temps où les corps intermédiaires sont remis en cause, le Syndicat ne conteste pas aux partis politiques leur vocation à accéder au pouvoir et à l'exercer au nom de l'ensemble de la population. Car, assurer le pouvoir n'est pas l'objectif du syndicat qui se définit comme un contrepoids et représente essentiellement les salariés. Ce qui lui donne ainsi la liberté de contester toute politique néfaste aux intérêts de ses mandants.

*Mais « être libre et indépendant », cela signifie aussi que chaque militant et adhérent **F.O.** bénéficie de la totale liberté d'opinion et d'engagement politique de son choix sous la seule condition de s'abstenir de toute propagande ou activisme politique à l'intérieur du syndicat.*

*En toute liberté et en toute indépendance, et dans le respect des opinions multiples de ses adhérents, le Syndicat National **F.O. des Finances Publiques** ne donnera aucune consigne de vote lors des prochaines élections présidentielle et législative de 2012, mais il continuera à demander la satisfaction de l'intégralité de ses revendications. »*